

Les briquettes sont moulées à partir de houille semi-anthraciteuse et de houille grasse à faible teneur en matières volatiles extraites de la région de Cascade, ainsi que de houille grasse de la région de Crowsnest, à teneur moyenne en matières volatiles. Leur production a continué de baisser: elle est tombée de 269,147 tonnes en 1957 à 128,502. Environ 38.5 p. 100 des briquettes ont été moulées dans la région de Cascade.

Sur la production totale de l'Alberta en matière de houille, environ 9 p. 100, composés dans la proportion de 79 p. 100 de charbon maigre, ont été expédiés au Manitoba, 23.2 p. 100 à la Saskatchewan et 21.2 p. 100 à la Colombie-Britannique, comme houille de chaudière industrielle et comme charbon de ménage. Environ 2.1 p. 100 seulement ont été envoyés aux provinces centrales, surtout pour emploi à des fins commerciales.

Colombie-Britannique.—Sur l'île Vancouver, ainsi que dans les régions de Kootenay East (Crowsnest), de Telkwa et de Nicole (Merritt), on extrait de la houille grasse cokéfiante, à teneur tantôt haute tantôt basse en matières volatiles. Le charbonnage de Princeton fournit de la houille maigre en petites quantités. Presque tout le charbon tiré de l'île Vancouver provenait d'une seule mine de la région de Comox. La province a fourni en tout 849,091 tonnes de houille (1,113,699 en 1957), dont 80 p. 100 provenaient de la région de Crowsnest. La valeur moyenne de la houille grasse de cette région s'est établie à \$6.160 la tonne et celle de l'île Vancouver, à \$8.846. Environ 17.5 p. 100 de la production ont été expédiés au Manitoba et 7.6 p. 100 à l'Ontario.

Dans la région de Crowsnest, on a fabriqué du coke métallurgique à température moyenne (sous-produit) destiné à l'ouest du Canada et au nord-ouest des États-Unis; la production de 1957 a été un peu inférieure à 200,000 tonnes. La seule fabrique de briquettes de la province, située dans la région de Crowsnest, en a produit 34,396 tonnes (dont environ 85 p. 100 à l'usage ferroviaire), contre 84,000 en 1957. Du charbon cokéfiant de la région de Crowsnest et formant environ 8 p. 100 du total de la houille extraite dans la province, a été exporté au sud-ouest des États-Unis, pour être mélangé lors de la fabrication du coke métallurgique.

Section 2.—Aide du gouvernement à l'industrie minière

Sous-section 1.—Aide fédérale

Ministère des Mines et des Relevés techniques*.—Le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques, fut créé le 20 janvier 1950 à la suite d'une réorganisation de l'ancien ministère des Mines et Ressources. Le ministère se compose de cinq directions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie. Les attributions du ministère comprennent l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et de la loi sur les explosifs.

Levés et cartographie.—La Direction fournit les cartes de base utilisées dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada, prépare et distribue plusieurs documents essentiels à la navigation au Canada, fait tous les levés officiels des terres fédérales et fournit un système national de nivellement et de levés de précision servant de contrôle géodésique aux organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Le Service des levés géodésiques effectue des levés de base qui servent de cadre ou de contrôle à la cartographie d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'aux travaux de génie et d'arpentage concernant la mise en valeur des ressources naturelles. Il aménage des stations d'arpentage à des distances à peu près régulières à travers le Canada. Ces stations peuvent se retrouver grâce à des points de repère permanents dont la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer sont déterminées avec beaucoup de précision.

Le Service des levés topographiques fournit des cartes topographiques de base portant tous les traits naturels et artificiels indispensables à l'étude et à la mise en valeur économique des ressources minérales et autres. La Section des travaux sur le terrain est chargée des travaux sur place qui permettent de contrôler au sol la cartographie établie à partir

* Revu sous la direction du sous-ministre, par le Service de la rédaction et des renseignements, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.